L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 78 rue de Chartres. — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 12 MARS 1863. — Entre les rues Bienville et Conti.

Nouvelle-Orléans :
JEUDI MATIN, 12 MARS.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par E. Roger & Co, à leurs salles d'encan, 45 et 47, rue de la Vieille-Levée—marchandises sèches et articles de fantaisie.

Par E. M. Jacobs, rue de Chartres, entre Ste-Anne et Dumaine—vitrines, comptoirs, &c.

Par Phinney & Amory, rue Gravier, No 64—marchandises sèches, chaussures, &c—Un lot de livres de droit et autres, aiguilles, boutons, &c., &c., et [illegible].

Et à 10½ heures, à l'entrepôt des Etats Unis, No 4 au pied de la rue Julia—sel.

Par D. K. Morphy, en face du bureau de Poste, rue Vieille Levée—huile de charbon et savon.

Par R. Scott, rue Tchoupitoulas, entre Canal et Commune—sel, porc, épaules, savon, chandelles, café, &c.

Et à 10 heures, farine de blé sarrasin, jambons, sirop, whisky, &c.—A dix heures, dans la rue des Magasins, No 64—café de la Havane, porc mess, sel de Liverpool, haricots, &c.

Par R. Gutierrez, encoignure Chartres et St. Louis—vaisselle, encre de bureau, &c.

Par R. B. Sykes, à 10 heures, dans la rue des Magasins, No 61—marchandises diverses.

Par J. P. Boisseau, à 11 heures, dans sa salle d'encan, au coin des rues Magasins et Gravier—farine, sel, savon, maquereaux, &c.

Par R. T. Montgomery, à midi, dans la rue du Camp, No 93—jambons, épaules et plats côtés de choix, beurre, farine et avoine.

FRANCE.

DISCUSSION SUR LES AFFAIRES DU MEXIQUE.

Corps législatif. Séance du 7 février.

Nous donnons aujourd'hui la première partie du remarquable discours prononcé par M. Billault, en réponse à M. Jules Favre.

S. Exc. M. Billault, ministre. Messieurs, en abordant la discussion de l'amendement soumis à votre vote, je ne saurais taire la première impression que m'a fait éprouver sa lecture. Dans les gouvernemens parlementaires auxquels nous avons emprunté l'Adresse et ses débats politiques, il est d'habitude traditionnelle que le langage qu'on destine à être entendu par la Couronne reste toujours empreint de courtoisie et d'une respectueuse déférence. La courtoisie du langage n'en empêche ni la sincérité ni la liberté.

On parle beaucoup de la liberté comme en Angleterre; la pratique anglaise serait bonne à consulter. Je ne sache pas que l'on pût trouver, dans aucune discussion engagée devant les Chambres anglaises, des expressions telles que certaines phrases sur lesquelles nous appelons votre attention. Vive adhésion.

Je ne tire de cela en ce moment qu'une conséquence, c'est que la liberté extrême de la forme constate, quoi qu'on en dise, la liberté du fond.—Très bien! très bien!

Messieurs, la politique que la France pratique au Mexique et que nos soldats y défendent devant l'ennemi a été l'objet d'accusations dont j'ai promis hier de faire justice. Je suivrai pas à pas les faits de l'expédition, les causes qui l'ont motivée, et il ne dépendra pas de la netteté de mon langage que tous les faits ne soient appréciés par la Chambre comme ils doivent l'être.—Vive approbation.

On conteste les causes de l'expédition, je les reproduis:

Niez-vous qu'en face du gouvernement de Juarez nous ayons à nous plaindre de trois conventions successives, celle de 1853 de 1859 et de 1861? Niez vous que ces conventions stipulaient la réparation de meurtres, d'avanies, de pillages, de vols?

Niez vous qu'une partie du revenu des douanes eût été affectée à ces réparations?

Niez-vous que Juarez ait violé les conventions, refusé de les exécuter, mis la main sur les fonds qui avaient été perçus pour le compte de ces réparations solennellement convenues? Niez vous que la population française ait été victime de violences brutales, de spoliations, de traitements odieux de toute nature? Le niez-vous?—Mouvement.

Nous avons envoyé un ministre au Mexique, au commencement de 1861. Nous l'avons envoyé avec la plus parfaite bienveillance et dans les meilleures dispositions. Nous étions disposés à oublier toutes les avanies antérieures, à aider sincèrement au rétablissement de l'ordre, et c'est en présence de manques de foi incessants et d'une anarchie fomentée par le gouvernement lui-même qu'il a fallu retirer notre bienveillance d'abord, puis songer à une répression. Blâmerez-vous cela?

On a dit que les faits articulés étaient imputables non au gouvernement actuel du Mexique, mais aux gouvernements antérieurs. Lisez les dépêches, il n'y en a pas une seule qui ne constate des violations de la foi jurée, des assassinats.

Vous avez un faible pour les preuves qui ne sont pas confirmées par des assertions françaises, vous croyez plus volontiers les paroles de l'Angleterre et de l'Espagne que celles des représentans de votre pays. Eh bien! soit; voyons ce qu'écrivait M. Charles Wyke, le 27 mai 1861, au gouvernement anglais:

"Le Congrès mexicain, écrit sir Ch. Wyke, se livre à des disputes sur diverses théories de gouvernement. Pendant ce temps, la partie respectable de la population est livrée sans défense aux attaques de voleurs et d'assassins. L'unique espoir de changement avantageux que le pauvre peuple se trouve dans le parti conservateur qu'il peut sauver le pays de sa ruine, si les circonstances le secondent. Dès que nous ferons connaître notre détermination de ne pas permettre que les résidens anglais soient assassinés, nous serons écoutés.

Et la dépêche se termine par cette appréciation du gouvernement mexicain: "C'est un gouvernement aussi corrompu qu'impuissant à maintenir l'ordre et à faire exécuter ses propres lois."

Une autre dépêche du même agent anglais, en date du 28 octobre, constate, d'après l'expérience, qu'il est absolument impossible de faire exécuter les lois au Mexique avec toutes les restrictions et entraves qui paralysent l'action du pouvoir exécutif.

Ainsi les faits dénoncés par nos agens étaient de la plus grande évidence pour tout le monde. Il est vrai qu'on a dit qu'ils étaient la conséquence du brigandage et que le brigandage était endémique dans ce malheureux pays.

Nous entendrons probablement lundi sur le brigandage napolitain des paroles sévères, et elles seront fondées. Mais je demande comment on a de tels trésors d'indulgence pour le brigandage mexicain dont nos nationaux sont victimes (Très bien! très bien!) et cela quand le Mexique n'est pas seulement coupable de ne pas punir les brigands, mais est coupable de faire de ces brigands des colonels, des généraux, des confidens. (Mouvement prolongé.)

Ce gouvernement est-il lié par des traités? les a-t-il violés? A-t-il perçu des sommes qui nous appartenaient? ne se les est il pas appropriées? en un mot, ne les a t il pas volées?

Devant de tels faits, est-il une seule personne qui ne sente la nécessité où nous étions de faire respecter la liberté, la vie de nos concitoyens? (Très bien! très bien.)

Il y avait dans l'antiquité une nation qui avait ce glorieux privilège que, quand un de ses enfants s'était écrié: "Je suis citoyen romain!" toute violence cessait aussitôt, et le respect de tous l'entourait. Dans le monde moderne, il est une autre nation qui sait faire respecter sur toute la surface du globe ses nationaux avec une énergie qui ne se dément jamais. Cette nation, c'est l'Angleterre.

Messieurs, ne trouvez pas mauvais que la France ait la prétention de faire respecter ses nationaux à l'égal de l'Angleterre. [Bruyantes marques d'approbation]

Ainsi, les causes légitimes de guerre, notre honneur offensé, nos concitoyens pillés, assassinés, ces causes ne pouvaient être oubliées par notre gouvernement.

Vous cherchez à détourner de ces faits la pensée et l'indignation du pays en appelant à votre aide je ne sais quels nuages dont vous voulez voiler la vérité. Mais ces nuages vont être tout à l'heure dissipés. Ce que je constate en ce moment, c'est qu'en face des actes de Juarez, il n'est pas un pays qui eût été faible et pusillanime au point de laisser de tels outrages impunis. (Approbation.)

L'Angleterre n'a-t-elle pas compris la situation comme nous-mêmes? N'a-t-elle pas rappelé son ministre, signé un traité, consenti à faire la guerre? Et l'Espagne, n'a-t-elle pas fait de même? N'a-t-elle pas envoyé des troupes au Mexique? N'a-t-elle pas jugé que pour son honneur il fallait en venir à ce moyen suprême de la guerre quand de justes réparations ne peuvent être autrement obtenues? Il n'y avait pas à imputer soit à l'Angleterre, soit à l'Espagne, de prétendus scandales comme ceux qu'on a essayé de mettre en avant pour la France.

Eh bien! l'Angleterre et l'Espagne ont compris comme nous que le cas de guerre était présenté. J'insiste sur ce point pour qu'on voie que les mêmes motifs qui nous ont décidés ont décidé aussi les deux autres gouvernements et que les trois nations étaient dans la même résolution d'agir.

Vous avez dit qu'il n'y avait pas là des motifs suffisans de guerre. Je le demande, où y en a-t-il, si ce n'est dans ce cas? (Très bien! très bien!) Qu'a fait l'Empereur? Vous avez dit que sa politique a été téméraire. Je soutiens qu'elle a été aussi sage et circonspecte que les événements pouvaient le permettre. Nous avons commencé par nous entendre avec les puissances, nous avons écarté les ombrages; on est tombé d'accord.

La France même n'avait pas pris le rôle principal; la proportion des forces avait été convenue. L'Espagne avait trouvé dans les traditions de sa politique et dans notre bienveillance les raisons d'avoir le premier rôle.

L'Angleterre, dont la puissance est surtout maritime, donnait le concours de ses flottes, et nous, nous faisions l'envoi de 2,500 hommes. La France, je le répète, avait réglé la part de chacun. Elle qui a habituellement le premier rôle, avait pris le second. Elle avait pensé qu'il ne fallait être ni téméraire ni aventureux, mais sage et politique. [Très bien! très bien!]

Y avait-il donc de la témérité à ce que trois grandes puissances commençassent à [illegible] un gouvernement tyrannique? (Très bien!) Y avait-il des motifs suffisans pour nous accuser de jouer légèrement et le sang et les trésors du pays? Vous nous avez fait un reproche auquel il faut répondre.

Lorsque, l'année dernière la question mexicaine fut posée devant la chambre, des explications furent données au nom du gouvernement, et l'honorable M. Jules Favre, les rappelant hier, disait: "On vous avait trompé la Chambre, on vous avait parlé..."

A-t-on bien pesé ces paroles? Tromper la Chambre! Et un ministre de l'Empereur [illegible] [Très bien!] Et je ne sache pas, pour ce qui me concerne, que dans ma carrière j'aie donné jamais le droit à personne [illegible] (Vive approbation.) Mais on [illegible]

[illegible]

jamais été ni le motif ni la conséquence nécessaire de l'entreprise.

Déjà l'année dernière il a été répondu à l'honorable M. Jules Favre que nous allions au Mexique pour obtenir les réparations qui nous étaient dues, et nous ajoutions que si les Mexicains, lassés de la tyrannie du désordre et ayant encore quelques germes d'énergie, voulaient repousser la tourbe révolutionnaire qui les opprimait, ils pourraient compter sur notre appui moral. Ainsi les choses furent dites nettement: le gouvernement parla d'abord de l'honneur de la France à venger, puis de l'avantage qu'il y aurait à fonder au Mexique un gouvernement sérieux et responsable sur la volonté du pays.

Voilà ce que nous avons répondu. (Très bien! très bien!) Où donc avions-nous dissimulé la pensée gouvernementale? Tous les documens officiels sont là pour montrer qu'elle a toujours été telle que je viens de la définir. Ces deux reproches graves n'étaient donc fondés ni l'un ni l'autre.

L'expédition ainsi résolue et préparée, ses conditions réglées, qu'avions-nous à faire? Les instructions données à nos agens précisaient nettement la marche à suivre. Une dépêche du 12 novembre leur ordonna de renouveler notre ultimatum et de ne pas se laisser jouer par des lenteurs calculées.

Si le gouvernement de Juarez faisait le vide autour de nous et cherchait à gagner du temps, ils devaient prendre des mesures énergiques, et il y avait pour cela de graves raisons. Nous arrivions en janvier, et nous n'avions devant nous que trois mois et quelques jours pour préparer notre marche avant que le vomito, ce redoutable auxiliaire de Juarez, fût venu à son aide.

L'honorable M. Jules Favre, rappelant l'espérance que nous exprimions l'année dernière qu'au moment même où nous parlions nos troupes étaient déjà peut être à Mexico, disait que les paroles vont plus vite que les soldats. Nos soldats auraient été aussi vite que nos paroles si les plans du gouvernement central avaient été suivis au Mexique. (Vive approbation.) En France, en effet, tout ce que peut prévoir la prudence humaine avait été prévu. Malheureusement ces prévisions ne se sont-elles pas réalisées?

M. le ministre rappelle le désaccord qui éclata au Mexique entre les plénipotentiaires des trois puissances lorsqu'en Europe ces puissances s'étaient si bien mises d'accord et sur le but et sur les moyens de l'entreprise: la convention de la Soledad ouvrant des pourparlers avec le gouvernement de Juarez qu'on était allé combattre, et ajournant au 15 avril l'ouverture des négociations, c'est-à-dire faisant perdre le temps propre à l'action et laissant arriver la saison des pluies et des fièvres qui rendait la guerre impossible au Mexique. Et l'on s'étonne qu'après une telle conduite l'entreprise n'ait pas été rapide, et on fait peser la responsabilité sur ceux qui avaient accumulé toutes les prévisions de la sagesse pour que tout allât vite et bien!

Telle était la situation. Le gouvernement français n'a pas hésité. Dès qu'il a appris cette étrange longanimité, il a inséré au Moniteur une Note énergique rappelant à ses représentants qu'ils étaient au Mexique pour obtenir immédiatement, soit de gré, soit de force, les réparations qui nous étaient dues. (Très bien! très bien!) Nos représentants alors posèrent nettement vis-à-vis de l'Angleterre et de l'Espagne la nécessité d'agir énergiquement et de marcher en avant. C'est à ce moment qu'intervint cette décision profondément inattendue de l'Espagne, retirant ses troupes avec l'approbation et l'incitation de l'Angleterre.

Je n'ai pas à examiner si le représentant de l'Espagne a bien ou mal agi au point de vue des intérêts de son pays, s'il a bien ou mal exécuté ses instructions; des hommes d'Etat éminents de l'Espagne, les Mon, les Bermudez, les la Havane, se sont expliqués à cet égard de la manière la plus nette et la plus complète. (Très bien! très bien!)

Mais que m'importe en ce moment? Ce que je veux établir maintenant, c'est que par cette décision inattendue la France passait du deuxième rôle au premier et restait seule au Mexique. Elle y restait avec une poignée d'hommes, au milieu d'un pays effrayé ou excité par la tyrannie, elle y restait en face de la mauvaise saison et du vomito negro. Mais pouvait-elle reculer? (De toutes parts: Non! non!)

Si nous avions reculé, quel aurait été le résultat? La honte d'abord, et notre drapeau abattu aux yeux du monde. Et ensuite il est bon d'examiner quel a été le bénéfice de ceux qui ont pratiqué une politique contraire à la nôtre. Quand le général Prim eut annoncé sa résolution de se retirer, le gouvernement mexicain le félicita de sa conduite chevaleresque, et lui écrivit une lettre où il était dit: "Venez, et en une demi-heure nous réglerons à notre satisfaction commune toutes les difficultés."

Le général Prim envoya son secrétaire à Mexico, et celui-ci put y constater deux choses: d'abord le sentiment profond de colère et de désespoir des Espagnols qui se sentaient abandonnés; ensuite l'impossibilité de traiter, Juarez exigeant que l'Espagne payât les frais de la guerre (Rire général), par le motif que lui, Juarez, ne se reconnaissait pas en guerre avec l'Espagne. (Nouveaux rires.)

Eh bien! Messieurs, auriez-vous conseillé au gouvernement de votre pays d'accepter de pareilles conditions? [Non! Non!] Un autre gouvernement se trouvait en présence de Juarez: c'était l'Angleterre. Le représentant anglais, après avoir annoncé à son gouvernement qu'il se retirait et qu'il allait aux Bermudes pour ne pas paraître intriguer contre la France, s'en allait tout droit à Mexico. [On rit]

Là on lui offrit un traité; les promesses étaient faciles à obtenir; il nous en avait été fait plus de dix fois. Elles avaient été violées tant de fois. Voici ce qu'on proposa au ministre anglais: on ne lui demanda pas de payer les frais de la guerre. On lui offrit de l'argent que le Mexique emprunterait aux Etats Unis en engageant une partie de son territoire, et, dans le cas où les Etats Unis n'auraient pas payé, le gage même de l'emprunt serait abandonné à l'Angleterre.

Je le demande, la France aurait-elle accepté une pareille convention? L'Angleterre fut assez sage pour la refuser; elle ne voulut pas, en acceptant cet argent, encourager la politique envahissante des Etats-Unis, politique favorisée par Juarez.

Eh bien! messieurs, de ces trois politiques de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne, laquelle a rapporté le plus de profit et d'honneur? (Mouvement.) On a demandé à l'Espagne de payer les frais de la guerre. L'Angleterre, avec cette fermeté à se faire respecter que nous avons le droit de montrer (Très bien! très bien!), l'Angleterre aurait pu obtenir davantage, mais elle a refusé avec raison ce qu'on lui offrait.

Nous sommes donc restés seuls, ayant contre nous le mauvais temps, la fièvre et les balles mexicaines; nous sommes restés, et nous les avons combattus. [Très bien! très bien!] Nous avons subi la saison destructive; mais la saison militaire est enfin venue: et rien n'empêchera cette fois le triomphe de notre drapeau. (Vive approbation)

Est-ce que tout cela est téméraire, insensé, ténébreux? Non, cela est clair comme la lumière du jour. (Oui! oui!) Tout avait été préparé sagement, énergiquement. Les faits diplomatiques ont seuls rendu impossible une expédition immédiate. Je sais qu'on a donné à cette rupture des négociations diplomatiques des motifs qui en ont dénaturé le caractère. Au lieu d'y voir des causes sensées, politiques, on a voulu faire du scandale.

Je ne veux pas me demander si cette manière de discuter est bien opportune quand nos soldats sont en face de l'ennemi.—Très bien! très bien!—Quoi qu'il en soit, on a cherché à répandre ces couleurs désastreuses sur les causes de l'expédition; on a voulu réduire aux intérêts d'une créance prétendue véreuse le mobile de la politique française. J'avoue que j'aurais préféré ne pas discuter en ce moment une pareille question; mais l'honneur est en jeu, et je vais examiner si cette créance Jecker a eu quelque influence sur la marche des événemens.

L'opposition n'a vu que deux choses dans la guerre du Mexique: le trône de l'archiduc Maximilien, qui n'y était pas, et la créance Jecker, qui n'y est pas davantage.

Quand on a eu à formuler un ultimatum, on a examiné les créances sérieuses, et on a fait le total des réclamations respectables. C'est une chose étrange que la politique anglaise ait trouvé dans cette enceinte un auxiliaire assurément inattendu pour moi.—Très bien!

L'Angleterre a prétendu, en effet, qu'il ne fallait réclamer que ce qui avait été admis et liquidé par les traités. Mais nos derniers traités dataient de 1851. Depuis cette époque, les vols, les pillages, les impositions vexatoires avaient continué, et nous n'aurions pas pu venger nos nationaux et obtenir les réparations auxquelles ils avaient droit! Mais alors à quoi bon l'expédition?

Notre droit était de faire réparer tous les dommages causés; notre ministre à Mexico, nos consuls dans les ports, ont dressé le tableau de toutes les sommes dues. On est arrivé à un total de 12 millions de piastres.

L'honorable M. Jules Favre s'étonne de ce chiffre, il le trouve excessif; il estime donc bien peu le sang de nos concitoyens et les intolérables vexations dont ils avaient été l'objet! (Approbation.) Pour être si favorable au gouvernement de Juarez, on ne devrait pas oublier qu'il y a un autre gouvernement qui nous touche de plus près, c'est celui de la France. (Nouvelle et vive approbation.)

Vous avez vérifié avec soin les créances mexicaines, vous avez eu tous les renseignements, et je doute même que le ministre des finances de Mexico en ait eu de si complets que vous.—On rit.

Vous dites que nous avons fixé le chiffre des indemnités avec étourderie. Le mot est dur. Tout à l'heure vous m'accusiez d'avoir menti; maintenant vous reprochez au gouvernement d'avoir agi avec étourderie. Nous ne sommes pas habitués à un tel langage. (Approbation.) Il est dans votre droit, sauf à nous d'y répondre.

Etourderie! Qui mieux que personne pouvait apprécier les dommages éprouvés par nos nationaux, si ce n'est ceux qui en avaient été les témoins et les victimes, ou ceux qui, sur les lieux, étaient chargés par la France d'en constater la valeur?

Quand un citoyen français à l'étranger est dans la nécessité d'implorer la protection de son pays, à qui s'adresse-t-il? Au consul ou au ministre de son pays. Quand il fournit la preuve du tort qui lui a été fait, qui donc est chargé de constater ce tort? Le consul ou le ministre.

Qui donc pouvait mieux que nos plénipotentiaires connaître les faits, les griefs, la valeur des personnes, la valeur des attentats, et qui pouvait mieux qu'eux fixer le chiffre des indemnités qui seraient imposées aux Mexicains?

Savez-vous ce qu'il y avait de dossiers et de plaintes accumulées à Mexico? On les comptait par milliers, tant les brigands, dans ce malheureux pays, étaient actifs et nombreux. Il y avait une telle masse d'affaires, que, pour les dépouiller toutes, il aurait fallu un personnel énorme.

Ce chiffre de 12 millions de piastres a été fixé légalement, consciencieusement par ceux qui avaient mission de [illegible]

[illegible]

[illegible] Toutes les prétentions avaient été prises.

Comment peut-on, après cela, présenter la France comme cherchant à spéculer sur les réclamations faites par un peuple insolvable?

Comment se fait il que vous ayez dans les représentants de votre pays, dans leur sagacité, dans leur intelligence, si peu de confiance que vous les accusiez d'avoir exagéré des demandes faites pour qui? pour nos compatriotes?

Je sais bien qu'il y a une protestation du ministre d'Angleterre. Nous n'avons pas usé des mêmes procédés. Les réclamations de l'Angleterre pour réparations de dommages causés à des nationaux n'ont pas la réputation de rester au-dessous de ce qui est légitimement dû.—Très bien! très bien!—Les noms des Pritchard, des Pacifico sont encore présens à tous les souvenirs.

Le grand gouvernement d'Angleterre a toujours fait pencher la balance du côté de ses nationaux. Ce que le gouvernement de l'Angleterre trouve bon et sage, il nous convient que la France le pratique aussi.—Nouvelle approbation.

Ainsi sur notre premier point, sur le point des réclamations, vous n'êtes pas instruits, et nous le sommes. Aucune injustice n'était possible, puisque la liquidation était offerte, une liquidation juste et loyale.

Remarquez d'ailleurs que le gouvernement britannique a fait justice des prétentions de son représentant. Il a dit qu'aucun plénipotentiaire n'avait le droit de contrôle sur un autre. C'est ainsi qu'en Chine et en Cochinchine, lorsque nous avons eu des indemnités à réclamer, l'Angleterre a gardé sa liberté comme nous avons gardé la nôtre.

[illegible] pas, et on n'a rien à reprocher au gouvernement sur ce point.

Je sais que dans l'ensemble des réclamations légitimes on a fait intervenir un élément à la faveur duquel on s'est flatté de vous faire oublier des griefs positifs, de vous faire oublier la sagesse de la conduite du gouvernement, la fermeté de son action, et établir je ne sais quelles imputations honteuses pour le gouvernement de notre pays. Ces imputations, il faut en faire justice.—Très bien! très bien!

(A continuer)

TAXES D'ETAT—Nous publions aujourd'hui une annonce collective des percepteurs de taxes d'Etat des quatre districts de cette ville. Les contribuables y verront qu'ils doivent se hâter d'acquitter les taxes de 1861, s'ils veulent éviter les frais qui seraient la conséquence d'un plus long délai. Ces frais consisteraient en assessmens additionnels pour faire face aux coûts de jugement et de saisie.

THEATRE DES VARIÉTÉS—C'est ce soir qu'a lieu au Théâtre des Variétés la représentation au bénéfice de Mme Gladstone, artiste distinguée et digne à tous égards des sympathies du public de cette ville. La bénéficiaire jouera le rôle de Rosalinde, dans la comédie en 5 actes de Shakespeare, *As you like it*. L'éclat de cette représentation sera augmenté par le concours de Mme de Latournerie qui chantera l'air de "La Coupe" de l'opéra d'*Herculanum*, et l'air "Di tanti palpiti" de l'opéra de *Tancrède*. La comédie de *Nicholas Nickleby* complète le programme.

BOUFFES LOUISIANAIS—Les artistes des Bouffes louisianais ont organisé pour ce soir une représentation extraordinaire au profit des ouvriers cotonniers de France. Nous pensons que les Français répondront en masse à leur appel et que la salle d'Orléans sera comble. Le programme est, d'ailleurs, des plus attrayants, et les noms de MM. Choi, Deligne, de Mlle Maillet et d'autres artistes populaires promettent que la soirée sera un succès complet. Deux vaudevilles, une opérette et un intermède composent le spectacle.

HAGGERTY FRERES—Nous appelons l'attention toute particulière des dames sur l'annonce que publient aujourd'hui dans les colonnes de l'*Abeille* MM. Haggerty frères, No 128, rue du Canal. Cette maison, si honorablement connue dans le commerce de la Nlle Orléans, a reçu un vaste et magnifique assortiment d'articles de toile qu'elle vendra aux prix les plus modérés de la place. Ces marchandises, provenant des premières fabriques d'Europe, sont de qualité supérieure et se recommandent sous tous les rapports aux familles.

MM. Haggerty ont également un choix de soieries qu'ils vendront à prix réduits pour en faciliter l'écoulement.

PARFUMERIE ET COIFFURE.—M. J. Augé, rue de Chartres No 63, encoignure Bienville, fait savoir à sa nombreuse clientelle qu'il vient de recevoir par le *George Washington*, divers articles de prix du genre le plus nouveau et le plus élégant, tels que gants, peignes, etc.... et un grand assortiment de parfumeries fines des meilleures fabriques parisiennes, d'ouvrages en cheveux et d'objets de fantaisie pour les deux sexes—Voyez l'annonce.

CAFÉ, FARINE, TABAC—La maison Brott, Davis & Shons vient de recevoir du café de Java et de Rio, de la farine de diverses marques, des salaisons et du tabac. Voir aux avis.

PRODUITS DE L'OUEST—MM. S. B. Bevans & Cie annoncent divers articles de groceries qu'ils viennent de recevoir, tels que beurre et fromage, salaisons et conserves, café, thé, &c.

EDITION D'HIER SOIR.

Nouvelles importantes du Sud,

EXTRAITES DU *Jackson Mississippian* DU 8

VICTOIRE CONFEDEREE DANS LE TENNESSEE,
CAPTURE DE CINQ REGIMENTS FEDERAUX.
NOUVELLES DU KENTUCKY.

Le *True Delta* a reçu un *Jackson Mississippian* du 8 courant, qui contient les nouvelles suivantes:

VICTOIRE DE VAN DORN.

Chattanooga, 6 mars—On a reçu la dépêche suivante du général Van Dorn sur le dernier engagement. Le combat a eu lieu à Thompson's Station et non à Franklin, l'attaque a été faite par l'ennemi.

Tullahoma 6 mars—Au colonel H. S. Ewell: l'ennemi a attaqué hier Van Dorn à la station Thompson, entre Columbia et Franklin. Il l'a repoussé d'une façon brillante, et a capturé cinq régiments d'infanterie, 2200 officiers et hommes. Notre perte n'est pas encore connue.
BRAXTON BRAGG.

L'ennemi s'est sauvé avec une batterie et trois régiments de cavalerie, avec le reste de ses forces à Franklin. Notre perte est de 125 blessés et 30 tués.

Le colonel Earl, du 3me de l'Arkansas, a été tué en conduisant ses hommes à l'action, et le capitaine Watson a été tué en conduisant une charge. Le lieutenant Sullivan, de l'état major de Van Dorn, a eu deux chevaux tués sous lui dans une charge.

Le succès est dû, en grande partie, au général Forrest, qui, en tombant sur les derrières de l'ennemi, l'a forcé à se rendre.

Détails additionnels.

Mobile, 7 mars—Une dépêche spéciale à l'*Advertiser*, datée du 5 mars, de Spring Hill, par la voie de Shelbyville, dit:

Van Dorn a remporté une victoire complète sur l'ennemi aujourd'hui, entre ici et Franklin. Le combat a duré 4 heures et le résultat a été la retraite de l'ennemi d'une forte position, la perte pour lui a été de 100 hommes tués, de 400 hommes blessés et de 5 régiments faits prisonniers, 2 de l'Indiana, 1 de l'Ohio, 1 du Wisconsin et 1 du Michigan, comprenant 2,500 hommes.

De Savannah.

Savannah, 6 mars—On sait positivement maintenant que les navires blindés fédéraux ont quitté la rivière Ogeechee.

Cargaison du Jacob Bell.

Richmond, 6 mars—Le *Jacob Bell* avait une cargaison de 22 mille caisses de thé, 2,500 rouleaux de nattes, 5,000 boîtes de biscuits, 400 boîtes d'éventails, 3,000 nattes et 210 boîtes de camphre. Toute la cargaison était évaluée à un million de piastres. Le *Florida* a brûlé le navire et transféré les passagers et l'équipage sur un navire danois qui les a déposés à St-Thomas.

Situation de choses au Kentucky.

Richmond, 6 mars—La chambre des représentans a adopté treize résolutions du comité des relations fédérales. La seconde réaffirme la loyauté de la Chambre envers le gouvernement fédéral; la troisième reconnaît l'administration; la dixième recommande une convention nationale pour préparer les amendements à la Constitution; la onzième, recommande une convention des Etats de la vallée du Mississipi, dans le but de conférer des moyens pour préserver tout le gouvernement et pour empêcher un ou plusieurs Etats de se séparer, et la treizième déclare que les lois de l'Etat doivent être soutenues et exécutées. Le Sénat y donnera probablement son concours.

Réunion du Sénat des Etats-Unis.—Le blocus de Charleston.—Destruction d'un navire par le Florida.—Mouvements dans le Kentucky, &c.

Nous reproduisons les nouvelles suivantes empruntées par le *Picayune* au *Jackson Appeal* du 7 courant:

Richmond, 5 mars—Le *N. Y. Herald* dit que le steamer confédéré *Florida* a capturé et brûlé le navire *Jacob Bell*, venant de Chine, et qui avait une cargaison de 1600 tonneaux de marchandises [illegible]

Une dépêche du commodore Porter au secrétaire de la marine porte: "J'ai le regret de vous informer que l'*Indianola* est aussi tombée dans les mains de l'ennemi. Le *Webb* et le *Queen of the West* l'ont attaqué et frappé à coups d'éperons jusqu'à ce qu'elle se rendit. J'explique tout cela parce que on n'a pas suivi mes instructions."

Le *London Times* dit qu'il est clair que le blocus de Charleston n'a pas été levé à l'époque de l'attaque de la flotte fédérale, et qu'il n'y a même pas eu d'intermission. Le *London Post* adopte la même manière de voir.

Le *Liverpool Post* annonce l'arrivée du *Sumter* dans la Mersey.

Congrès Confédéré.

Richmond, 6 mars—Le bill de saisie pour les besoins du service a été discuté aujourd'hui au Sénat. On a adopté un amendement qui autorise le Président à nommer trois commissaires dans chaque Etat pour diviser l'Etat en districts d'appréciation, et fixer le prix à payer aux propriétaires d'articles saisis pour l'usage de l'armée de temps à autre; la révision devra avoir lieu au moins une fois tous les 60 jours. La Chambre était en séance secrète sur le bill des taxes.

Nouvelles du Nord.

Grenada, 6 mars—Le *Memphis Bulletin* du 1er rapporte que le *Carondelet* et cinq autres canonnières ont remonté la passe Yazoo jusqu'à la rivière Tallahatchie.

Le steamer *Hetty Gilmore* a été capturé dans la rivière Barren, Ky, par les Confédérés. Deux autres steamers étaient au-dessus, et on suppose qu'ils seraient aussi capturés.

Le *Louisville Journal* dit que l'incursion dans la région du Blue grass n'était nullement formidable mais que sa présence indique de la présomption de la part de l'ennemi et de la faiblesse de notre part. Les militaires les mieux informés sont d'avis que les incursions rebelles qu'on enregistre de jour en jour ne sont que les avant coureurs d'une invasion générale par le défilé du Cumberland dans le Kentucky septentrional.

Une dépêche de Nashville du 25 dit: La cavalerie de Wheeler (quatre brigades) est de ce côté du Cumberland, une partie est près de Franklin où se trouve une force fédérale considérable sous Gilbert; ce dernier ne redoute aucun danger.

Session du Sénat des Etats Unis.

Richmond 6 mars—Lincoln a convoqué une session extraordinaire du Sénat des Etats Unis, parce que, dit-il, les intérêts de l'Union le demandent.

Le bill donnant à Lincoln le pouvoir de suspendre le droit d'*habeas corpus* à son plaisir a passé à la Chambre par 97 voix contre 45.

Un conflit a eu lieu entre les soldats fédéraux et les nègres à Hilton Head. Ces derniers ont été chassés jusqu'à l'autre bout de l'île.

Le *Washington Chronicle* prétend qu'il règne dans tout le Nord un fort sentiment en faveur d'une vigoureuse poursuite de la guerre.

L'or est sans activité; il a fermé à New York, le 2, à 71 1/2.

Congrès des Etats Confédérés.

Richmond, 6 mars—Le Sénat s'est encore occupé du bill de saisie. On a adopté le bill récemment présenté par Wigfall avec un amendement comme substitut au bill rapporté du comité judiciaire.

Le Sénat s'est constitué en séance secrète.

Nouvelles extraites des journaux de Jackson.

Grenada, 28 février—Des passagers partis de Jackson, Tennessee, le 26, sont arrivés ici. Ils disent que la rivière Tallahatchie a deux milles de large à Panola. Il n'y avait pas eu de pointe importante enlevée au moment de leur départ.

Le *Louisville Journal* dit que le monstre naval Tuscumbia est considéré par les officiers navals comme le plus imprenable de tous les bâtiments cuirassés, et que dans quelques jours il sera prêt à partir pour un endroit où on fera l'épreuve de ce qu'il vaut.

Les piquets fédéraux en dehors de Memphis enlèvent aux voyageurs tous les journaux qu'ils ont.

DE CHARLESTON.

Charleston, 26 février.—Nos derniers avis de Port Royal portent que la flotte fédérale se compose de 23 batiments, dont trois frégates et 20 cannonières, non compris une quantité de transports. Il y a 30,000 hommes et on s'attend à ce qu'il en arrive davantage.

Mobile, 28 février—Une dépêche spéciale à la *Tribune*, datée de Charleston le 26, dit qu'un éclaireur digne de foi rapporte avoir compté 104 batiments fédéraux à Hilton Head. Il a entendu dire à un yankee que l'attaque aurait lieu dans quatre jours sur le chemin de fer à trois points différents.

Mobile, 27 février—Une lettre de Tullahoma, publiée par la *Tribune*, dit que le temps est très froid, les routes sont impraticables et on ne s'attend à aucun mouvement de l'ennemi. Tullahoma est fortement retranché et nos forces s'y concentrent graduellement.

Du *Charleston Mercury* du 19 février.—Nos vedettes rapportent qu'il y a encore 70 ou 80 navires fédéraux à Port Royal.

L'*Appeal* du 1er dit:

Nous apprenons que la hausse des eaux a causé des dommages considérables aux lignes de chemins de fer qui aboutissent à cette ville.—Le nouveau pont près de Vicksburg, où l'accident est arrivé, a été emporté et entre Jackson et Meridian la voie est tellement gâtée qu'on ne peut y faire passer que des trains fort légers.—Le pont de Chunkey a été reconstruit.

Le *Chattanooga Rebel* dit qu'un citoyen du comté de Wilson (Tennessee) rapporte que les Fédéraux viennent par fois visiter cette section et qu'un ordre fédéral a été tout récemment lancé pour la saisie de tous les instruments aratoires des personnes suspectes de déloyauté.

Le *Shelbyville Banner* annonce la mort du colonel Trabue, du 4e régiment du Kentucky, à Richmond où il était rendu pour affaires officielles.

Du Centre Tennessee.

Nous apprenons que les forces sous le commandement du général Johnston sont maintenant entourées de puissants retranchements dans les environs de Tullahoma. Cet endroit, comme nous l'avons déjà dit, avait été choisi depuis longtemps pour y élever des fortifications et c'est le plus facile à défendre sur toute la ligne de Nashville à Chattanooga. Il avait été signalé par le président Davis lui-même et le général Johnston a été du même avis. Nous devons espérer, en conséquence, que si le général fédéral avance, il sera forcé de livrer bataille sur un terrain où nos troupes auront des chances égales. Le désastre de Stone River, qui a été si sanglant, ne sera pas renouvelé.

Les Fédéraux n'ont fait aucun mouvement important. Ils ont reçu de grands renforts ainsi que d'abondants approvisionnements par la voie du Cumberland. Pour les transporter, il a fallu réparer le chemin de fer dans le voisinage de Murfreesboro.

Reprise de la Nlle-Orléans.

Nous lisons dans le *Mississippian* du 1er: Notre voisin l'*Appeal*, a eu un accès d'enthousiasme romantique dans son numéro de vendredi. Voici ce que nous y avons lu:

"La prise du *Queen of the West* et de l'*Indianola*, indique ce que nous pouvons faire avec notre petite flottille. Si ce dernier bateau peut être relevé et sauvé, nous aurons une force suffisante pour aller à la poursuite de l'*Essex* qui, est, à ce que nous croyons, le seul bateau blindé que les Yankees aient audessous de Port Hudson. Avec ce bateau en notre possession, le reste de la flotte de l'ennemi, qui est toute de bois deviendrait aisément la proie de nos marins qui du même coup prendraient la ville.

"Ce serait la plus grande action de la guerre et le résultat ferait une réputation impérissable à ceux qui y auraient contribué. L'entreprise n'est pas seulement praticable mais elle est encore engageante et tout le pays se réjouirait de la tentative.

L'*Indianola* et le *Queen of the West* pour détruire toute la flotte de Farragut, dit le *Mississippian*, passer en triomphe devant Baton Rouge, jeter l'ancre à la Nouvelle-Orléans, bombarder l'armée de Banks, prendre possession de la place et la garder en dépit de la flotte mouillée à l'embouchure du Mississipi, jusqu'à ce que le commandant de notre petite flotte se décidât à descendre pour aller attaquer les forts St-Philippe et Jackson! En vérité, il faut que notre ami de l'*Appeal* ait enfourché son cheval de bataille et fait une terrible charge vendredi.

Mais, 24 heures après, l'enthousiasme de notre guerrier voisin, était un peu tombé. On peut même dire qu'il était descendu à zéro. Ecoutez-le:

"La nécessité qui a fait détruire la canonnière *Indianola* et le passage devant Vicksburg d'un autre monstre blindé, nous font revenir un peu de nos visions sur la reprise de la Nlle-Orléans, visions auxquelles nous nous étions livrés avec délices dans notre numéro d'hier. Nous sommes maintenant obligés d'attendre le sort de ce troisième navire qui a passé Vicksburg, avant de reprendre nos plans sur la Nlle-Orléans."

Mais, où notre voisin a-t-il pris, ajoute le *Mississippian*, cette dernière nouvelle? Nous n'avons aucunement entendu parler du passage d'un nouveau monstre à tour de fer, devant les batteries de Vicksburg.

Nouvelles de Richmond.

Dans une lettre adressée de Richmond à l'*Appeal* nous avons remarqué ce qui suit:

On suppose généralement maintenant que la moitié de l'armée de Hooker envoyée à la forteresse Monroe se rendra à Suffolk pour gagner Richmond par le côté Sud de la rivière James.

Nous devons avoir un nouveau journal quotidien, à Richmond, sous le titre d'*Evening Gazette*. Il aura pour éditeur et directeur MM. A. Maisby, qui a fait partie de la presse de Macon, en Georgie. Six journaux quotidiens offriront aux citoyens de la capitale matière à réflexions.

Hier, au Sénat, le bill d'exemption de la Chambre, d'où la clause des "20 nègres" de l'armée passée avait été rejetée, a échoué par 19 voix contre sept. Les docteurs auront à présenter un service de Chine à M. Mitchell, de l'Arkansas, qui les a défendus avec courage contre les attaques des autres sénateurs dans la discussion de ce bill.

Les deux fils de Beverly Tucker, sont arrivés hier, venant de Paris par la voie de New York et de Baltimore. Ils sont âgés de 14 à 16 ans. Ils furent arrêtés et interrogés à Martinsburg. Ayant répondu qu'ils connaissaient M. Slidell, l'aîné fut invité par le commandant fédéral à déclarer ce que M. Slidell avait l'habitude de leur dire quand il les rencontrait à Paris. "Bonjour, monsieur," fut sa réponse. "Et que vous dit-il la dernière fois que vous le vîtes?" "Adieu mon ami". Les jeunes Tucker ont obtenu la permission de passer, à la condition qu'ils ne révéleraient rien de la situation de l'armée fédérale dans les environs de Martinsburg.

Marine confédérée.—L'état actuel de notre marine, dit un correspondant de Richmond, ferait tressaillir de joie toute la Confédération, si on pouvait en parler. Mais des raisons de prudence exigent que ces informations que l'Exécutif possède sur ce point soient communiquées en séance secrète.

Revue—Le général Beauregard a passé en revue une portion des troupes stationnées près de cette ville. La journée était belle et la revue avait attiré un grand concours de monde. Nous avons remarqué le grand complet de plusieurs régiments et bataillons et la bonne apparence des hommes. Il serait puéril de faire des comparaisons entre les corps respectifs. Nous pouvons dire avec confiance que tous se comportèrent avec honneur.

Savannah News du 21.

LE DISCOURS DE LA REINE VICTORIA.

Nous lisons dans la *Patrie* du 8 février:

Le discours lu avant hier à l'ouverture du Parlement anglais par les commissaires de la reine contient le paragraphe suivant:

"La reine s'est abstenue de prendre aucun parti dans le but d'amener une cessation du conflit entre les parties belligérantes dans les Etats de l'Amérique du Nord, parce qu'il n'a pas encore semblé à Sa Majesté qu'aucune ouverture de ce genre pût être accompagnée d'une chance de succès."

Nous ne saurions trop vivement regretter une déclaration semblable.

Est-ce que la guerre civile qui désole l'Amérique ne dure pas depuis assez longtemps? Est-ce que le sang n'a pas assez coulé? Est-ce que l'Angleterre, qui subit dans une des sources de son activité commerciale, n'a pas ressenti assez douloureusement le contre-coup de cette lutte?

Comment le gouvernement de la reine ne juge pas que le moment soit encore venu de chercher un terme à ce conflit! Faut-il donc attendre que la guerre d'Amérique devienne, en se prolongeant, de plus en plus implacable; que, de part et d'autre, les haines s'amoncèlent; que les haines entre le Nord et le Sud grandissent à ce point de ne pouvoir plus être apaisées?

Le gouvernement anglais ne juge pas encore les circonstances favorables pour quelque ouverture dans le sens de la paix! Cette opportunité apparaîtra-t-elle jamais aux yeux de cette froide politique qui ne voit dans les déchirements auxquels l'Amérique est en proie que l'affaiblissement d'une puissance rivale; de cette politique dont les instincts jaloux étouffent la voix de l'humanité? Nous avons le droit d'en douter.

L'Empereur, en ouvrant, le 12 janvier, la session législative de 1863, exprimait le regret que le projet d'une médiation "qui avait pour but d'arrêter l'effusion du sang et de prévenir l'épuisement d'un pays dont l'avenir ne saurait nous être indifférent," n'ait pas été accueilli par les grandes puissances maritimes. L'Empereur se faisait ainsi le fidèle interprète du sentiment public.

Le récent discours de la couronne, en Angleterre, nous paraît refléter fidèlement, au sujet des affaires d'Amérique, la politique traditionnelle de lord Palmerston; mais il ne répond pas assurément à l'opinion générale de la nation anglaise.

EPREUVE NAUTIQUE—Un nouveau bâtiment blindé, le *Keokuk*, a fait mardi un premier voyage d'essai dans la rivière de l'Est. La masse de fer qui surcharge la partie supérieure de cette construction navale avait fait concevoir des inquiétudes pour sa stabilité; l'expérience paraît avoir démontré d'une manière concluante qu'elles étaient chimériques. Toutefois, l'épreuve a dû rester incomplète, en raison de ce que les chaudières fonctionnaient mal. Il a fallu renoncer à descendre en rade. Le navire est maintenant à l'arsenal.
Courrier des Etats Unis.

LA VIRGINIE OCCIDENTALE—On a communiqué au Sénat une résolution de la Convention constitutionnelle de la Virginie occidentale, acceptant la constitution telle qu'elle a été amendée par le Congrès et demandant une subvention pour l'abolition de l'esclavage.

SECESSION ET UNION—Trois dames rebelles—elles prennent elles-mêmes ce titre, et elles en font partie—annonçaient dans le *Standard* de Raleigh qu'elles s'engagent à habiller et à entretenir pendant toute la durée de la guerre, pourvu que ceux sur qui elles jetteront leur dévolu consentent à les épouser quand la paix sera faite. Voilà une proposition qui n'est pas à dédaigner.—Du reste, nous voyons, depuis quelque temps, paraître à l'horizon bien des projets matrimoniaux pour la fin de la guerre. C'est bien, le plus vite sera le mieux, c'est le cas de rappeler le dicton populaire: "*Que tout le monde s'embrasse et que ça finisse!*"

—On assure que M. Octave Feuillet sera reçu à l'Académie française avant M. de Broglie. La séance de réception du successeur de M. Scribe est indiquée pour le mois prochain. Le discours du récipiendaire et celui du président, M. Vitet, sont terminés.

COCHINCHINE.

Le *Moniteur* publie les nouvelles suivantes de Cochinchine, à la date du 1er janvier:

Le mouvement insurrectionnel que faisaient pressentir les dépêches du 11 décembre, transmises d'Alexandrie par le télégraphe, avait été promptement arrêté. L'amiral Bonard ne doutait pas que cette vigoureuse répression n'éclairât sur le gouvernement de Hué une influence favorable au maintien de la paix. Le commandant en chef négociait avec le ministre du commerce annamite, afin de régler les détails relatifs à l'échange des ratifications du traité de Saïgon, échange qui, d'après ce traité, doit avoir lieu dans la capitale même du royaume d'Annam.

—On écrit de Toulon, 3 février, au *Messager du Midi*:

"La frégate à vapeur le *Canada*, qui était en partance pour Alexandrie, depuis près d'un mois, vient de recevoir des ordres qui vont lui faire appareiller tout de suite, ainsi que la frégate à vapeur le *Cacique*. Ces deux navires emporteront un millier d'hommes, que l'on envoie comme renforts au gouverneur général de la Cochinchine."

Des troubles indiens ont eu lieu dans le territoire de l'Utah. Sur trois cent dix Peaux Rouges qu'a rencontrés un parti de blancs, soixante seulement se sont échappés: deux cent cinquante ont été massacrés.

UNE CAUSE DE GUERRE.

L'Etat de Californie et le Territoire de Nevada sont en grande contestation pour une question de limites. Il s'agit d'un petit terrain, ce qui est singulier si l'on considère l'étendue de la Californie et du Nevada, mais les habitants des deux pays se disputent le morceau de terre dont il s'agit avec autant d'acharnement que les Anglais et les Français pourraient se disputer la possession des Grandes Indes. Un sherif californien ayant voulu sauvegarder les droits de son Etat et agir sur le terrain contesté, des habitants du Nevada, gardiens farouches de l'honneur du Territoire, se sont armés contre le sherif et ses hommes en ont blessé six. L'affaire en est là, et les deux partis se fortifient en attendant des renforts. Il fallait bien que le Pacifique, tranquille jusqu'ici, eût aussi sa petite guerre.

CHRONICLE LOCALE.

COUR PROVISOIRE DES ETATS-UNIS—Emerson contre Guillobet. Sur la demande de M. Durant, l'affaire sera appelée aujourd'hui.

Montané contre Saloy—Le jugement par défaut a été écarté. Le tribunal a décidé que le Code veut que les requêtes soient écrites en français et en anglais quand on l'exige. M. Schmidt, au nom du défendeur, a demandé un jury.

Freitas contre Freitas—Le juge a décrété une séparation de corps et de biens et non un divorce. L'enfant mineur a été donné à la mère.

Bianchi contre Farragut—Il est démontré assez clairement, dit le juge, que la propriété réclamée à l'amiral est une prise de guerre, qu'elle consiste presque entièrement en billets confédérés et en obligations des soi-disant Etats Confédérés. Une action ne saurait être instituée contre un officier des Etats Unis pour des propriétés capturées par des subalternes et retenues par lui. Les billets confédérés étaient de la contrebande et ne pourraient être réclamés de quiconque en serait devenu le possesseur innocemment et refuserait de la restituer, celui qui, s'ils n'étaient déjà forfaits, en seraient le propriétaire. Il en serait de même pour toute autre propriété qui, étant de la contrebande, aurait été prise. Décret a été rendu en faveur de l'amiral.—M. Abeli, avocat du demandeur, a dit qu'il interjetterait appel.

Sur la demande de M. Durant et, l'avocat de la poursuite y consentant, le juge a ordonné que Nicolas Apolonio, capitaine de la goëlette *Virtue*, fût mis en liberté sur-le-champ sans qu'il fournît de cautionnement.

Dans l'affaire P. F. Mancosos, il a été ordonné qu'il n'y eût pas de poursuite; en tant qu'il s'agit de l'homicide des officiers Prados et Banduc, mais que Mancosos étant sous garde militaire, il fût retenu sujet aux ordres du général commandant.—M. Durant a lu le verdict du juri qui accuse Mancosos et Apolonio de crime parce qu'ils n'ont pas sauvé les officiers se noyant. "En supposant même, a dit le défendeur, que les accusés les eussent tués sur le pont de la goëlette, je ne sache pas qu'il y ait une loi aux yeux de laquelle ce serait un crime.—Le juge a partagé cette opinion.—M. Leamont se basant sur les témoignages qu'ont entendus les jurés, a ajouté que les officiers abordèrent la goëlette dans les lignes confédérées, au près de ces lignes, firent l'équipage, le capitaine et Mancosos prisonniers, leur signifièrent d'avoir à rebrousser chemin et menacèrent de faire feu sur eux s'ils ne leur obéissaient pas. Tuer ses ennemis dans des circonstances semblables, a dit en terminant l'avocat du gouvernement, n'est pas un crime aux yeux de la loi et aucun membre du barreau ne saurait prétendre le contraire. Il n'y a pas de motif valide pour retenir Apolonio; quant à Mancosos, il est arrêté, par les autorités militaires pour d'autres raisons et la Cour n'a rien à y voir. (Une lettre du colonel Clarke déclare que Mancosos a été arrêté non seulement sous prévention de meurtre, mais encore parce qu'on croit que c'est un aventurier sans scrupule dans l'exécution de ses desseins, un méchant homme et peut-être un espion.)—Les trois matelots ont été relâchés.

CONSTABLE—M. Louis Gastinel, ci-devant recorder du Deuxième District, a été nommé constable du Quatrième Juge de Paix et assermenté hier. Il est entré en fonctions immédiatement.

COUR SUPRÊME—Les avocats chargés, samedi dernier, de présenter un mémoire au général Shepley pour l'organisation de la Cour Suprême, ont annoncé, hier, que le général leur a donné l'assurance que ce tribunal serait complètement organisé sous peu.

Décédé le 11 mars, à 5 heures de l'après-midi, à l'âge de 40 ans, JACQUES ECABERT, natif de Marigny, canton de Berne, [Suisse] Ses amis et connaissances sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu, aujourd'hui, à 5 heures de l'après-midi. Son corps est exposé encoignure Marigny et Craps.
De la part de son épouse.

Demande de chambres garnies.

UN Monsieur demande une ou deux chambres garnies avec une famille où il pourrait apprendre à parler le français. La maison doit être à dix minutes du bureau de Douane. S'adresser à la boîte 2,160, au bureau de la Poste. [illegible]

ATTENTION.

La vente des articles que MM. Phinney & Amory devaient faire aujourd'hui, dans leurs salles d'encan, est remise à demain, vendredi, 13 du courant, à midi.

—Ces encanteurs vendront, ce matin, à 10 heures et demie, à l'entrepôt des E. U. No 4, au pied de la rue Julia, 200 sacs de sel—Conditions, comptant, en billets du trésor.

Vente continuée.

☞ La vente par le shérif des biens saisis à la poursuite de François Lacroix, agent, vs J. W. Cozier, sera continuée aujourd'hui, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux, à l'angle des rues St-Charles et de la Commune, 1er district. Cette vente comprend l'ameublement du salon de lecture au premier, et le fonds et l'installation du magasin de chapeaux, à l'encoignure, au rez de chaussée.

☞ Voir les annonces d'encan de M. R. T. Montgomery, pour aujourd'hui.

☞ M. D. K. Morphy, encanteur, appelle l'attention du commerce sur la vente qu'il annonce pour ce matin, à onze heures et demie, dans la rue Vieille-Levée, No 6. Voir l'annonce.

☞ J. P. Boisseau vend des groceries et des provisions, ce matin, à onze heures, à son magasin d'encan, au coin des rues Magasins et Gravier. Voir l'annonce.

Avis aux Contribuables de la Paroisse d'Orléans.

CONFORMÉMENT à la 5me section de l'Acte de Revenu de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 23 janvier 1863, et l'Ordre Spécial No 40 de G. F. Shepley, Gouverneur Militaire de la Louisiane, daté du 26 février 1863, adoptant et enjoignant aux Collecteurs de taxes d'exécuter ledit acte, [illegible]

En outre,

[illegible]

Wm R. Crane, Premier District,
D. W. C. Campbell, Second District,
C. B. Lang, Troisième District,
John L. Davis, Quatrième District. } Collecteurs.
13 mars—10t

DEPOT DE TOILE.

HAGGERTY FRERES,

128....... Rue du Canal....... 128.

IMPORTATION DIRECTE.

TOILE D'IRLANDE, pour chemises,
TOILE DE FRANCE " " (toile de Courtrai)
Dito dito imprimée,
Dito dito batiste,
Dito dito dito simple.
PLATILLES, LISTADOS, CREAS,
ESTOPILLES, BRITANIAS,
LINON TOILE, tissu Cambrai,
TOILE pour taies d'oreiller,
TOILE pour caleçons.—Toile de Paris,
TOILE à draps, 8/4, 9/4, 10/4, 11/4, 12/4, 14/4, 13/4.
TOILE DE CROTONNE 12/4,
TOILE à draps, moitié blanchie,
TOILE DE RUSSIE.—Toile à chemises,
NAPPES DE TOILE ET DE DAMAS,
SERVIETTES et DOYLIES de toile et de damas,
TOILE DE RUSSIE ET D'ECOSSE, diaprée,
COLLETTE DE RUSSIE ET D'AMERIQUE,
SERVIETTES DIAPRÉES, à franges,
SERVIETTES TOILE, à bords en couleur,
Dito Huckaback et Huck,
Dito de damas,
Dito pour bains.—Serviettes de toile turque
TOILE pour moustiquaires,—Toile blanche et jaune,
TOILE à doublure et TOILE DE HOLLANDE,
Toile de planteurs, COUTIL blanc et jaune,
DUCK DE RUSSIE, BLANC ET JAUNE,
COUTIL ANGLAIS, ARTICLES MILITAIRES,
do BLANC,
do FRANÇAIS DE FANTAISIE A RAIE,
do A MATELAS FIL, ET GINGA FIL
GILETS DE GAZE TOILE,
CHAUSSONS ET CHAUSSETTES FIL,
MOUCHOIRS BATISTE—
Simples, à carreaux, bords en couleurs, rivières, piquées, festonnées, brodées, pour hommes, femmes et enfants.
Assortiment complet d'autres articles du genre.

120 pièces soie de printemps fines,
Que nous vendons pour clore à $1—prix ordinaire $1 75 à $3 25 la yarde.
HAGGERTY FRERES,
128, rue Canal.

AVIS.
Les personnes qui auraient des réclamations à faire valoir contre feu Joseph Rienks sont invitées à les présenter dûment certifiées dans un délai de dix jours, et toutes celles qui lui doivent sont priées de venir s'acquitter entre les mains du soussigné.
ROBERT J. KER, avocat de l'exécuteur testamentaire.
12mars—1t

A VENDRE,
DES VITRIÈRES PLAQUÉES du plus beau genre et des comptoirs assortis aux vitrières. Egalement un lot de trays en velours, presque neufs. S'adresser à la boîte 3,789 Bureau de Poste, ou dans la rue du Canal, No 1, au premier. 12mars—2f

Reçu tout récemment, par les barques White Sea et W. Wilson:
UN grand stock de beurre de Goshen de choix, fromage de l'Ouest et fromage E. D., bœuf F. M. de Chamberlain, porc, langues de cochon salées, en demi-barils.
Nouveaux jambons, épaules et bacon, petit salé, café de Rio, thé de toutes espèces.
Nouvelles fèves rouges, etc., etc.
S. B. BEVANS & Co, 51 et 53, rue Poydras.
12 mars—3f

Reçu tout récemment et en magasin.
100 Paquets de café de Java.
75 sacs " Rio.
250 barils farine extra et superfine.
200 " porc mess,
100 " bœuf "
100 boîtes tabac de différentes marques.
10 caisses de pruneaux, boîtes et jarres.
A vendre par BROTT, DAVIS & SHONS, rue de la Nlle Levée, coin Gravier.
12mars—6f

A VENDRE,
SIX MILLE barils CHARBON DE PITTSBURG, à vendre en quantités au gré des acheteurs. S'adresser à WILLIAM J. REID, rue des Magasins No 33.
12 mars—6f

A VENDRE,
CINQUANTE tierçons graisse,
200 sacs café,
50 barils bœuf mess,
4 barils vinaigre,
50 balles toile d'emballage.
En magasin et à vendre par WILLIAM J. REID, rue des Magasins No 33.
12 mars—3f

Egaré dans la nuit du 6 courant, une jument baie marquée U. C. S. ayant le fronton de la crinière coupée, ensemble un cheval créole, gris, borgne. Ces deux chevaux [illegible] en ville sur l'Esplanade.
La personne qui les ramènera à l'encoignure Laharpe et Gentilly, recevra une récompense libérale. 12mars—3

MAISON AUGÉ.

Chartres, No 63 encoignure Bienville.

LA maison de JEAN AUGÉ a l'honneur d'annoncer à sa clientèle ainsi qu'au public qu'il vient de recevoir par les steamers Marion et George Washington, les articles suivants venant de Paris: gants Jouvin, un joli choix de peignes d'écaille, nouveau modèle, à charnière, idem ivoire, une grande variété de résilles invisibles et d'autres résilles d'un nouveau goût, ce qui a paru le plus récemment en France; ainsi qu'un grand assortiment de parfumerie, venant des meilleures fabriques de Paris, et de Grâce.
Un grand assortiment de CHEVEUX. Il a toujours en magasin toutes sortes d'OUVRAGES EN CHEVEUX, fabriqués chez lui.
Objets nouveaux de fantaisie pour les deux sexes.
Il recommande toujours au public, sa composition pour faire croître les cheveux, fortifier la racine et les empêcher de tomber, il donne un brillant magnifique à la chevelure. Les personnes qui en font usage depuis nombre d'années ont rendu pleine justice à cette composition.
Les leçons de coiffure se donnent toujours avec beaucoup d'attention. Il y a un salon pour les dames et un pour les messieurs. 12 mars

AVIS.
LA COUR DU DEUXIEME DISTRICT JUDICIAIRE dans et pour la Paroisse Plaquemines, s'ouvrira sous la présidence de l'Hon. Edwin White, le troisième lundi du courant, 16 mars.
Ls. LOMBARD, Greffier.
11mars—

Demande de Barbier.
ON demande un bon ouvrier BARBIER chez V. DUBOIS, 45, rue Bienville, près Chartres.
11mars—

PERDU,
DIMANCHE dernier, dans un des chars de la rue Dauphine, ou dans le trajet du char au couvent des Ursulines, la moitié d'un médaillon avec portrait au daguerréotype. La personne qui la remettra à l'encoignure Dumaine et Dauphine, en face du confesseur, recevra une récompense. 11mars—3f

MULET TROUVÉ.
Trouvé, hier, 10 du courant, dans le Troisième District, un mulet avec ses harnais. Le propriétaire peut venir le réclamer en payant les frais de nourriture et d'insertion. S'adresser à la grocerie du coin des rues Grands Hommes et Bagatelle. 11mars—3f

L'AMER DE HOSTETTER—IMITATIONS—Le succès est le berceau d'innombrables "humbugs". A peine l'Amer de Hostetter avait-il paru, qu'il surgit une foule d'imitations et, à mesure que la renommée du célèbre stomachique s'agrandissait, le nombre des contrefacteurs s'accroissait—Lorsque les trompettes qui soufflaient à leur profit et leur donnaient une réputation éphémère, ne se cessèrent d'exister. Ils apparaissent de temps en temps pour retomber bientôt dans l'ombre. L'AMER DE HOSTETTER, le grand remède du siècle, l'excellent tonique, [illegible] voit sa réputation s'étendre. On en a reconnu l'incomparable efficacité pour toutes les maladies qui sévissent dans les pays malsains, pour les maladies de foie, les fièvres en toute saison, la faiblesse et l'indigestion. Il se vend aujourd'hui non seulement sur le marché des Etats-Unis, mais encore dans l'Amérique du Sud et dans l'Amérique Centrale, au Mexique, dans les Indes Occidentales, dans les Iles Sandwich, en Australie, en Chine et au Japon. Des lettres de citoyens américains et étrangers déclarent que L'AMER DE HOSTETTER est le premier tonique du monde.
Agents pour la vente de l'Amer de Hostetter:
J. WRIGHT & Co, rue de Chartres, No 21,
E. J. HART & Co, rue Tchoupitoulas, No 77 et 79,
G. THEURER, au-dessous du marché français,
J. MORGAN, BALL & Co, rue de la Commune No 20,
G. N. MORRISON & Co, rue des Magasins, No 12,
JOHN T. MOORE & Co, rue Poydras, Nos 7 et 9,
JOSEPH MAILLOT, rue Ossoman, No 12,
SOOVIL & MEAD, rue de Chartres, No 111,
THOMPSON & BARNES, 20 et 22 rue Commune.
7 mars—6

BILLET PERDU.
IL a été perdu un billet de John Diendorf tiré à son propre ordre et endossé par lui, pour la valeur de $600, daté du deux juin 1859, à quatre ans d'échéance, portant intérêt à raison de huit pour cent à partir de la date jusqu'au paiement, garanti par hypothèque en vertu d'un acte passé devant Joseph Cohn, notaire, en date du deux juin 1859. Le public est prévenu de ne pas négocier le dit billet, le paiement en ayant été arrêté.
10 mars—3 f

LANGUE FRANÇAISE.
UN monsieur qui n'a qu'une connaissance imparfaite du français, désire, pour se perfectionner dans cette langue, s'assurer les services d'une dame qui le connaît à fond et a le véritable accent parisien. Il ne demande qu'une heure de leçon dans l'après-midi. [illegible] S'adresser à la boîte [illegible], au Bureau de Poste. 10 mars—3f

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Mercredi soir, 11 mars, 5 heures P. M.

COTON—Les transactions annoncées comprennent 53 balles de middling et [illegible] de strictement middling à 52c la livre. Nous avons entendu mentionner plusieurs autres ventes, mais nous ignorons à quels prix elles ont eu lieu. On négocie pour d'autres lots. A l'encan il s'est vendu 5 balles de pickings à 44c, 1 balle d'ordinaire à 74c, 6 de low middling à 56, un [illegible] à 57, 4 balles de très souillé à 26, 5 dito à 27c, 5 dito à 30 et 6 dito à 35c la livre. Total des ventes d'aujourd'hui, 112 balles et 1 sac. Il s'est vendu hier, et on ne l'a pas rapporté, 50 balles de low middling à 55c la livre.

SUCRE—Demande animée, faible approvisionnement et marché ferme. Les transactions d'aujourd'hui sont de 580 lots en beaucoup de lots, à 8c l'ordinaire, et 9 à 9½c le fair de la nouvelle récolte, 11¾ le bon fair de l'ancienne récolte et 11½c le fully fair à prime. Un lot de fond de citerne de choix a été vendu, hier, à 7c et un, aujourd'hui, à 6¾c la livre. A l'encan, 87 boucauts dont 7 à 6¾, 10 à 7¼, 10 à 7¾, 26 à 9 et 10 à 9¾; 200 barils de fond de citerne dont 5 à 5¼, 31 à 5½, 15 et 55 à 5¾ et 90 à 7c la livre.

MELASSE—Il y en a très peu de premières mains, il ne s'est vendu que 90 barils, en plusieurs lots, à 38c l'ancienne récolte, 38c la fermentée nouvelle et 40c la [illegible]. A l'encan, 376 barils dont 125 à 38½, 15 à 41, 10 à 42, 50 à 43½, 15 à 43 et 100 à 45c le gallon.

PEAUX—Un lot de 81 peaux [country] sèches a été vendu à 17c la livre.

FEVES—Un petit lot de vieilles fèves blanches a été vendu $1075 le baril.

FOIN—[illegible] balles foin du Nord, en trois lots, à $[illegible] le tonneau.

AVOINE—850 sacs, en un lot, à $1 20 cts le boisseau.

FARINE—Un lot de [illegible] barils de superfine a été vendu hier, à $11 50 le baril.

PORC—Un lot de 100 barils mess—good full et overweight—a été vendu à $75 le baril, ce qui est une hausse.

—Ventes à l'encan aujourd'hui: 15 caisses graisse en cage à 18c, 25 barils huile de graisse à 78c à 90c, 150 barils farine à $11 [illegible] la superfine et $12 30 l'extra, 16 barils whisky à $1, 10 boucauts jambons à 7 [illegible], [illegible] caisses indigo à 75½, 31 barriques, en bouteilles, à $2 9[illegible] la douzaine, 37 sacs poivre à [illegible] la livre, 150 sacs sel grillé à [illegible] le boisseau, 700 dito dito à 15c, [illegible] sacs sel packing à 17c le boisseau, 3 sacs do do à 30, 16 sacs Rosille à [illegible] la livre, 160 rouleaux cordes à 12½, 60 rouleaux corde de chanvre à 14½, 61 demi rouleaux dito à 16½, 12 balles sacs en pièce à 36c, 17 balles couvertures d'emballage à [illegible]. 15 balles toile d'emballage de l'Inde à 17c, 40 balles [illegible], 26 rouleaux toile d'emballage de l'Inde à 15½ [illegible] 16c, 26 dito à 16½, 447 dito à 16½, 160 dito à 16 3/4, et 16 rouleaux toile d'emballage du Kentucky à 14½c la yarde.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 12 mars 1863.

Arrivé hier, 14 bœufs, 97 moutons, 34 veaux et 30 boucs et chèvres. Vendu, 50 bœufs, 126 moutons, 37 veaux et 6 vaches à lait. A vendre, 98 bœufs, 5 cochons, 274 moutons, 1/2 veau, 8 vaches à lait et 30 boucs et chèvres.

Bœuf, 1re qualité, par livre, net	25 cts.
" 2e " "	20
" 3e " "	15
Veaux, 1re qualité, par tête	$25 @ 30
" 2e qualité, par tête	$20 @ 25
Cochons, par 100 livre gr.	12@16 ct.
Moutons, suivant la qualité, par tête	$8@$10
Vaches à lait, par tête	nominal.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES HIER.
Goëlette Alliance, Ireland, New-York.

ARRIVES HIER.
Goëlette Colombe, de la Côte.
Goëlette Georgia, de la Côte.
Bateau Tonnerre, de la Côte.
Goëlette Brazos, de la Côte.
Goëlette Hellen, de la Côte.
Goëlette Norma, de la Côte.
Goëlette Louisa, de la Côte.
Goëlette Sam, de la Côte.
Steamboat Sallie Robinson, Ham, Baton Rouge.
Steamboat Louisiana Belle, Alexander, de la Côte

☞ Pour la note des importations et des exportations voir la partie anglaise.

SALLE D'ORLEANS.

RUE D'ORLEANS.

BOUFFES LOUISIANAIS,
Par les artistes réunis en Société.
JEUDI, 12 mars 1863
Au bénéfice des ouvriers cotonniers
LE CHEVALIER DES DAMES,
Vaudeville en un acte.
INTERMEDE:
Les couplets de "Galathée", chantés par Mlle Maillet, "Le Marchand d'images", chansonnette chantée par M. Choi, "les deux gendarmes" chansonnette chantée par M. Deligne.
LA POMME DE TURQUIE,
Opérette en un acte.
LES DEUX SANS-CULOTTES,
Vaudeville en un acte.
—Prix des places—
Premières numérotées....... 75 cents.
Secondes....... 50 "
Les enfants au-dessous de 10 ans, paieront demi place.

Grand Bal paré et masqué,
Donné par les jeunes gens français du 3me District, au profit des ouvriers cotonniers de France,
A LA LOGE LA PARFAITE UNION,
Rue Remparts, entre Dumaine et St-Philippe,
LE JEUDI 19 MARS 1863, MI-CARÊME.
☞ Nous prions ceux de nos compatriotes qui habitent la Nouvelle-Orléans, de vouloir bien nous prêter leur concours dans une œuvre de charité dont nous prenons l'initiative en faveur des ouvriers cotonniers de notre nation.
On trouvera des cartes d'entrée chez Paris, encoignure Ste-Anne et Dauphine, et aussi à l'encoignure Dumaine et Levée.
Comité—Paul Laporte, Rotyé Dominique, Pleussat Jean, Frédéric Ney. 11 mars—

Grand bal masqué et paré.
LE patronage libéral dont le public a honoré les propriétaires de la salle de bal d'Orléans, les a engagés à donner un autre beau bal, SAMEDI SOIR, 14 du courant, à la salle de bal d'Orléans, rue d'Orléans, entre les rues Royale et Bourbon. Un nombre suffisant de policemen sera sur les lieux pour maintenir l'ordre. Aucun soldat ne sera admis dans la salle sans un ordre des autorités.
N. AMODEO & CO, Propriétaires.
11mars—4f

Un Grand Bal Paré
Sera donné, AU PROFIT DE L'ASILE DES ORPHELINS DU TROISIEME DISTRICT, par les jeunes gens du Troisième District, LE SOIR DE LA ST JOSEPH, JEUDI 19 MARS 1863 à la LOGE DE L'ETOILE POLAIRE, au coin des rues Histoire et Amour, Troisième district.
DIRECTEURS—L. Nunes, J. T. Ronesy, C. Ronesy, A. Marks, F. Nata, A. Ronesy, J. Fabregas, A. Mercadal, D. Caccamo, D. Danore.—COMMISSAIRES: Ces Ronesy, Léon Nunes, Frank Nata, A. Marks.
Prix du billet.... UNE PIASTRE.

Fête de St-Joseph.
Soirée dansante.
UNE soirée dansante sera donnée le 19 courant, No 11 rue Carondelet, au premier, à l'occasion de la fête.
Directeurs.
MM. John Strenna,
" V. Hattier,
" H. Trouchet,
" Félix Bertoulin,
" Léon Livi.
Les personnes désirant des invitations pourront s'adresser à M. John Strenna No 9, Rue Carondelet.
PRIX du billet..... $1 00
9 mars—au 19

LEÇONS DE CHANT ET DE PIANO.
M. L. FOURMESTRAUX, ex-professeur au collège de Jefferson, offre ses services aux familles et au public de la Nouvelle-Orléans comme professeur de chant, de solfège et de piano. S'adresser chez M. A. Dudouseat, coin Royale et St Louis, ou chez M. Lemet, coiffeur, rue de Chartres, entre St Pierre et Toulouse.
4 mars—30f

BOUTEILLES VIDES.
ON achètera des bouteilles vides pour Ale, Porter et Champagne, au No 36, rue Bienville. 4mars—1 m.

LOUISIANA ACADEMY,
Institution dirigée par M. A. Ferrier
PENSIONNAT ET EXTERNAT
Pour les jeunes gens, RUE HOPITAL, No 134, entre Dauphine et Bourgogne.
Cours primaire $3.
Hautes classes, de $5 à 10.
☞ Les personnes qui désirent des prospectus peuvent s'adresser à l'institution, rue Hôpital, No. 134, entre Dauphine et Bourgogne. 18 fév—1m

POUR NEW-YORK.
Départ DIMANCHE, 15 du courant, [illegible]
Le beau steamer GEORGE WASHINGTON, commandé par E. V. Gager, apportant la malle des Etats-Unis, quittera son wharf, au pied de la rue St-Joseph, le 15 du courant, à 8 heures du matin.
Pour frêt ou passage (chambre et entrepont) magnifiques emménagements, s'adresser à
A. MOULTON, Rue Natchez No 31.
4mars—10

POUR LE HAVRE ou BORDEAUX.
Le navire hanovrien ANTOINETTE, de première classe, capitaine Roseman, partira prochainement pour l'un de ces ports. Pour le passage (excellents emménagements, chambres et entrepont), ainsi que pour le frêt,
S'adresser à MUMMY, LULING & CO., 15 rue Carondelet.
12 mars

Pour Vera Cruz.
La goëlette CENTRAL AMERICA, capitaine Leffert, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu.
Pour reste de frêt ou passage, s'adresser à
D. DE GOICOURIA & Co, Rue Poydras, No 52.
5mars

Ligne régulière pour Tampico.
La goëlette fine voilière, chevillée en cuivre, HENRY TRAVERS, capitaine Goodspeed, partira prochainement pour Tampico. Pour fret et passage s'adresser à
F. CLAVEL & CO, 77, rue des Magasins.
4 mars

POUR LE HAVRE.
Le brick français "MARIE FELICITE," capitaine Lesnet, partira sous peu pour le Havre. Pour balance de frêt et passage, s'adresser à
PIAGGIO & VIOSCA, Jr., 62 et 64, Vieille Levée.
4 mars—15f

POUR BORDEAUX.
Le navire clipper HARRIET, de 1re classe, capt. Mooney, prend un chargement et partira positivement la semaine prochaine.
Pour passage seulement, s'adresser à
JOSEPH KELLEY, rue Gravier, No 98.
24fev

Compagnie de Gaz de la Nlle-Orléans.
1er Mars 1863.
LE prix du COKE est réduit, pour le moment, à soixante-quinze cents le baril.
Par ordre N. O. J. TISDALE, Trésorier.
6 mars—1f

CHANGEMENT DE MAGASIN DE PEAUX.
DE l'encoignure Washington et Tchoupitoulas, 4me District, au No 69, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée, 2me District.
THOMAS SCHARR.
5 mars—30f

LIQUIDATION!!
L. GUILBAUX, [illegible] 121 et 123 rue Royale, prévient ses clients que [illegible] liquider ses affaires, il vendra tout son stock, [illegible] selles, harnais, brides, colliers, mors, [illegible] de chasse, [illegible] selliers, &c, &c, au PRIX COUTANT, [illegible] du comptant.
M. Guilbaux engage tous ses clients à venir s'assurer eux-mêmes du bon marché auquel il vendra tous les articles sans exception, contenus dans son magasin.
Nlle-Orléans, le 16 février 1863.
L. GUILBAUX, 121 et 123 rue Royale.
16 fév—3m.

CHANGE.
CHANGE à vue et à temps sur New York, à vendre, en sommes au gré des acheteurs par
W. J. REID, Rue des Magasins, No 33.
28janv—

Vins! Vins!!
100 barriques vin rouge bon ordinaire.
50 barriques vin rouge pour familles.
50 caisses Muscat de Frontignan.
50 caisses Vermouth.
Aussi—1 caisse [illegible]
A vendre par L. E. SARRAZENS, 254, rue Chartres près Esplanade.
24jan—3m

Changement de domicile.
LE Dr DUPAQUIER a l'honneur d'informer ses clients qu'il a changé son domicile rue Hôpital No 106, entre les rues Dauphine et Bourgogne.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

VENTE PAR P. H. FLYNN.
Le contenu entier de la résidence No 145, de la rue Dauphine, près St-Pierre—Vente à l'encan, pour cause de départ.
PAR P. H. FLYNN, encanteur.
IL sera vendu, samedi, 14 courant, à 10 heures et demie, sur les lieux—Le contenu entier de la dite résidence, comprenant en partie: Meubles de chambre à coucher, en bois de rose, bois de lit, armoires, bureaux, tables de centre à dessus en marbre, sofas, chaises à dossier en crin et en rotin, buffets, belles glaces françaises, tapis, nattes, faïence, verrerie fourneaux et batterie de cuisine et tout ce qui est nécessaire dans un ménage.
Conditions—comptant. 12 mars

Vente de marchandises sèches, BOTTES, SOULIERS, &c.
PAR PHINNEY & AMORY.
G. P. PHINNEY, encanteur.
Bureau au coin des rues Camp et Commune.
Il sera vendu, à l'enchère publique, VENDREDI, treize mars, à midi, par ordre du colonel Chas. G. Dwight, Maréchal Prévôt de la Louisiane, à la salle d'encan, rue Gravier No 64:
Un lot de Bottes, Souliers, Indiennes, Cotons à draps, Crinolines, Aiguilles, Chapeaux, Châles, &c. &c.
Conditions, comptant, en billets du Trésor. 11 mars

Vente de marchandises diverses.
PAR PHINNEY & AMORY.
G. P. PHINNEY, encanteur.
Bureau, au coin des rues Camp et Commune.
IL sera vendu, à l'enchère publique, VENDREDI, treize mars, à midi, par ordre du capt. C. W. Killborn, maréchal prévôt de la Nlle-Orléans, à la salle d'encan, rue Gravier, No 64—
Un fort lot de livres de droit et autres.
Aiguilles, boutons, lainages, &c, &c.
—EGALEMENT—
Environ 5 boucauts épaules.
200 barils fèves.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor. 11mars

Ventes par la commission de Séquestre des Etats Unis.
PAR PHINNEY & AMORY,
G. P. PHINNEY, encanteur.
Bureau au coin des rues Camp et Commune.
IL sera vendu, A L'ENCHERE PUBLIQUE, à 11 heures A. M., les LUNDIS, MERCREDIS ET VENDREDIS,
VENDREDI, 13 MARS, sur la Levée,
176 boucauts SUCRE,
250 barils MELASSE.
60 barils fonds de citerne.
On peut en voir des échantillons au bureau de l'encanteur.
Conditions—comptant, en billets de la Trésorerie
12 mars

VENTE DE SEL.
PAR PHINNEY & AMORY,
G. P. PHINNEY, encanteur.
Bureau au coin des rues Camp et Commune.
IL sera vendu, à l'enchère publique, AUJOURD'HUI, Jeudi, 12 du courant, à 10 heures et demie, par ordre du colonel Chas. Dwight, Maréchal Prévôt Général de la Louisiane, à l'entrepôt des Etats Unis No 4, au pied de la rue Julia—
200 sacs sel.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor 12mars

FARINE ET AVOINE.
Farine extra de choix et avoine de choix, à l'encan.
PAR R. T. MONTGOMERY.
IL sera vendu, sans réserve, jeudi 12 du courant, à midi, dans sa salle d'encan rue du Camp, No 93—
100 barils farine extra de choix.
400 boisseaux avoine de premier choix.
Conditions—comptant. 12 mars

Epaules nouvelles, jambons, plats côtés, graisse, bœuf, beurre de choix, verres, &c., à l'encan.
PAR R. T. MONTGOMERY.
IL sera vendu aujourd'hui, JEUDI, 12 du courant, dans la salle d'encan, rue du Camp, No 93—
28 boucauts épaules nouvelles de choix.
75 gallons huile de charbon.
25 boucauts jambons de choix.
300 caisses savon.
100 " vitres françaises, bonnes marques.
5 1/2 barils bœuf de choix pour familles.
150 caisses amidon de maïs et autres.
40 " tabac.
100 balles étoupe.
30 boucauts plats côtés ribbed.
2 barils whisky.
[illegible]
Egalement—Huile de graisse, beurre, café moulu, fromage, cidre et d'autres articles.
Conditions—comptant. 12mars

Succession de Henry Johnson.
Vente d'un terrain, bâtisses et améliorations, à l'encan.
Par R. T. MONTGOMERY, encanteur.
IL sera vendu, VENDREDI, 17 avril, 1863, à midi, à la Bourse des Marchands, rue Royale, en vertu de l'ordonnance de l'honorable J. S. Whitaker juge de la Deuxième Cour de District—No 2,4[illegible], date Nouvelle-Orléans, 19 mars 1863—
UN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus—situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Euphrosine, Liberté, Calliope et Howard, lequel terrain a trente pieds de face à la rue Euphrosine, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds et dix pouces entre lignes parallèles.
Conditions—Douze cents piastres comptant, le reste à douze mois de crédit, en billets de l'acquéreur, tirés et signés par lui, endossés et garantis par hypothèque sur la propriété.
12 mars—17 fév—16,17 avril

Beau fourneau à chaux, et accessoires,—Vente à l'encan pour clore une hypothèque.
PAR R. T. MONTGOMERY, encanteur.
IL sera vendu, MERCREDI, 25 mars, à 10 heures et demie, sur les lieux, Promenade Carondelet, No 215—
Un beau fourneau à chaux et ses accessoires—pour clore une hypothèque sur la propriété.
Conditions—comptant. 12mars—17,21,25

Divers! Divers!
PAR R. B. SYKES, encanteur.
IL sera vendu, aujourd'hui, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue des Magasins, No 61—
100 caisses amidon, 150 caisses savon,
5 1/2 barils bœuf mess, 20 barils fèves blanches,
85 caisses fromage, 40 boucauts épaules,
100 tierçons épaules, 20 barillets beurre,
Graisse, café moulu, pommes sèches, soupe, maquereaux, poivre, sucre, pois concassés.
—Egalement—
100 barils choucroute, &c.
Conditions—Comptant. 12mars

Huile de charbon et savon de Castille.
PAR D. K. MORPHY, encanteur.
IL sera vendu, JEUDI, 12 du courant, à 11½ heures A. M., dans la rue Vieille Levée, No 6, en face du bureau de Poste—
90 caisses, de 20 gallons chacune, d'huile de charbon raffinée, de la meilleure qualité.
45 caisses savon de Castille.
Conditions—comptant. 11 mars

CIGARETTES.
QUARANTE mille paquets cigarettes, de la marque LA HONRADEZ, en barils, demi et quarts de barils, venant d'être reçus et à vendre par
BORNIO & BROTHER, Rue Gravier No 4.
5 nov

Coffres Forts incombustibles et incrochetables de FICHET, à Paris.
PLUSIEURS grandeurs à vendre par
LEON PIERRE & co. 71, rue de Chartres

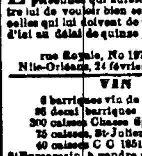
Extrait DE CAFÉ.
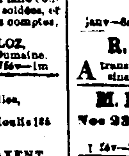
Vermicelli et Macaroni, Fabriqués par
LIENHARD et NORMAN,
—208 Toulouse, entre Marais et Tremé, et No. 46, en face du Vieux Bassin, côté supérieur, près Marais.
3oct—

LIQUEUR ANTI-GOUTTEUSE, DE LAVILLE.
Quelques flacons, reçus par Express en débarquement, et à vendre par
E. E. MOUGIN, Pharmacien, Encoignure Dauphine et Douane
sept—

AVIS.
LE soussigné se retirant des affaires, prévient les personnes qui auraient des réclamations à faire contre lui de vouloir bien se présenter [illegible], et celles qui lui doivent de venir lui payer leurs comptes, d'ici un délai de quinze jours.
J. ANGELLOZ,
rue Royale, No 197, entre Ste-Anne et Dumaine.
Nlle-Orléans, 24 février 1863. 27fév—1m

VIN ROUGE!
6 barriques vin de Bordeaux pour familles,
36 demi barriques "
300 caisses Chasse Spleen & Gastebois Moulis 1858,
75 caisses, St Julien Médoc,
40 caisses C C 1851,
En magasin, à vendre par LOUIS F. MAXENT No 39, rue Toulouse.
3 juillet

CIDRE.
CINQ CENTS barils CIDRE de la meilleure qualité à vendre, aux Nos 38 et 30 RUE LAFAYETTE encoignure Commerce. 28 fév—3m

PARFUMERIES, PARFUMERIES.
LIQUIDATION POUR CAUSE DE DEPART.
107 RUE ROYALE, entre Ste-Anne et Dumaine, à vendre au prix coûtant—
Grand assortiment de parfumeries, telles que SAVONS, EAU DE COLOGNE, ESSENCES, POMMADES, HUILES, POUDRES, &c., &c.
Ainsi qu'une grande quantité de verrerie à l'usage des parfumeurs et des pharmaciens, et 1,000 gallons eau de Cologne pour coiffeurs.—Le soussigné offre à vendre son magasin et fabrique de parfumeries à l'amiable et s'engage à montrer la fabrication à tout acquéreur qui se présentera.
Nouvelle-Orléans, 6 février 1863. J. ANGELLOZ.
6 fév—2 m

AVIS.
REMERCIANT ses nombreux amis et clients du patronage qu'ils m'ont accordé en tenant l'Hôtel d'Orléans, je viens les prier de vouloir bien transmettre leur faveur à M. Cho Cahn, mon ancien clerk qui vient de s'établir pour son compte et a fait tous ses efforts pour le mériter.
A. LACKENMEYER.

Maison meublée et Pension,
40, rue Toulouse,
A côté de l'ancienne Banque des Citoyens.
LE soussigné se référant à l'avis ci-dessus, a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir un établissement où messieurs et voyageurs trouveront des chambres confortables et une table servie à la française.
La maison a été restaurée et des meubles sont entièrement neufs. Prix réduits pour les pensionnaires au mois.
CHO CAHN, ancien clerk à l'Hôtel d'Orléans.
24 fév—1m

A vendre, pour clore diverses consignations.
30 barils haricots blancs,
8 barils haricots rouges,
12 caisses eau de fleurs d'oranger, par
PAUL JUGE fils, 38 rue Vieille Levée.
13 fév—12f

CHANGE sur PARIS, BORDEAUX, NEW-YORK à vendre par OSCAR BERCIER & CO., 17 rue St Louis.
14 janv—

PORC MESS—300 barils porc mess, A vendre par OSCAR BERCIER & Cie. Tchoupitoulas
6 janv—

$15 de récompense.
Perdu depuis le 3 courant au matin, un petit chien de la Havane, répondant au nom de Bibi; il est entièrement blanc, [illegible]

Change sur France.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

E. ROGER & CO,
JOSEPH HOLZ, encanteur.
Salle d'encan Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée,
JEUDI, 12 MARS,
A 10 heures du matin, aux grandes salles d'encan, il sera vendu sans réserve:
Organdis, Jaconats et Mousselines,—600 pièces organdis, jaconats et mousselines imprimées.
Indiennes—1,000 pièces indiennes françaises, anglaises et américaines.
Barèges anglais, unis, imprimés et brodés.
Articles fil, nappes et serviettes, serviettes mouchoirs batiste, ginga, toiles imprimées, coutils, toiles d'Irlande 4/4, ouvré, damassé.
Mousselines suisses, unies, damassées et Jacquard.
Marchandises blanches—Brillantés, jaconats, percales, nansous, mousseline laine, mousseline rayée.
Cotons blancs et écrus—10,000 yardes cotons blancs et écrus, des meilleures marques.
—AUSSI—
350 lots comprenant un assortiment complet de marchandises sèches et articles de fantaisie.
CONDITIONS A LA VENTE. 11mars

100 caisses bottes, souliers et brodequins.
—ET—
25 caisses brodequins Russet.
PAR GABRIEL LEAUMONT.
VENDREDI, 13 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, rue de Chartres No 65—
100 caisses bottes, souliers et brodequins.
—AUSSI—
25 caisses brodequins Russett.
Conditions, à la vente. 12 mars

R. SCOTT, Encanteur,
VENDRA aujourd'hui le 12 mars, à 10 heures, au No 64, rue des Magasins—
Epiceries, vins, liqueurs, ainsi que farine extra pour l'usage des familles. Et à midi, au magasin No 5, rue Tchoupitoulas, un grand assortiment d'épicerie, &c, consistant en poudre de soda, sel de soda, alum, savon, chandelles, amidon, café de la Havane, porc mess, sel de Liverpool, haricots, &c, sur lesquels nous appelons l'attention. 12 mars

R. SCOTT, encanteur,
VENDRA aujourd'hui jeudi, le 12 mars, à 10 heures, [illegible] farine de Buckwheat 30 tierçons jambons 16 boucauts épaules nouvelles, 50 barils farine extra, 105 caisses savon, 50 barils biscuits, 25 caisses café moulu, 100 caisses fromage.
Egalement—Pepper sauce, riz, thé, maquereaux, morue, graisse, cognac, whisky, vins rouge et blanc, vin du Rhin etc. etc. 12 mars

R. SCOTT, encanteur,
VENDRA, jeudi le 12 courant, à midi, au magasin No 5 rue Tchoupitoulas, entre Canal et Commune—
100 sacs gros sel de Liverpool,
100 barils porc mess,
2 tierçons d'épaules,
100 caisses savon,
200 caisses chandelles,
150 douzaines balais,
20 demi-boîtes thé,
10 sacs café de la Havane,
25 barils haricots blancs,
8 barriques soda Ash et Sal Soda
1500 livres morue de Bahia,
12 barils alun.
Egalement—Amidon, cigares, tabac à chiquer, bleu à laver, maquereaux, savon de Castille, &c. 11m

Farine, sel, savon, maquereaux, &c.
PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur.
IL sera vendu, sans réserve jeudi, 12 du courant, à 11 heures A. M., dans sa grande salle d'encan, rue des Magasins, Nos 57 et 59 [illegible] Quartier.
5 barils farine XXX, 2½ caisses savon Pellegrin,
5½ barils maquereaux 100 caisses amidon Fox,
75 do do 10 [illegible] sacs sel Liverpool,
15 boucauts épaules, 50 barils bœuf,
50 caisses graisse, 50 caisses [illegible]
Egalement—[illegible] en barriques et en caisses, amers, thés, vin rouge, whisky, &c, &c.
Conditions—comptant. 12mars

350 lots de Marchandises sèches de saison, Crinolines, Devants de chemises, en toile, Coutellerie, Aiguilles, Epingles, Bonneterie, &c., &c.
PAR T. KEELAR & SON.
T. KEELAR, encanteur.
IL sera vendu, vendredi, 13 du courant, à 10 heures A. M. dans leurs salles d'encan, rue du Camp No 73—20 pièces cotonnades françaises, 25 pièces kerseys, 100 pièces balzéges, 20 pièces [illegible] 150 douzaines devants de chemises en toile, 200 douzaines bobines de coton, 300 douzaines gallon, 40 grosses de boutons assortis, 400 douzaines gants, 25 douzaines bretelles, 300 douzaines peignes, 600 livres fil, 200 livres fil coton, 140 douzaines bas assortis, 86 douzaines coutellerie de poche, 400 paquets épingles, 116 milliers aiguilles, 45 douzaines crinolines mousseline, calicot, savon, parfumerie, objets de fantaisie, &c., &c.
Conditions—Comptant sur livraison.
Vente positive. Les marchandises offertes sont fraîches, elles viennent d'être reçues par le steamer Washington. 12mars

Vaisselle, vaisselle et encre de bureau.
PAR R. GUTIERREZ.
JEUDI, 12 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'encan, sans réserve, au coin des rues Chartres et St Louis No 1—
Un assortiment de vaisselle, bols, pots, assiettes, plats, cuvettes, tasses, soucoupes, plats couverts, &c.
—AUSSI—
Un lot d'encre pour bureaux, qualité supérieure.
11 mars

Vente à l'encan
PAR E. M. JACOBS, encanteur.
JEUDI, 12 courant, à 10 heures, au magasin de Mme Ledoc, rue de Chartres, No 214, entre les rues Ste-Anne et Dumaine—
Deux grandes vitrières et comptoirs de 12 pieds long, une grande vitrière dans la porte, des vitrières carreaux français [illegible] un grand comptoir à tiroir, les installations de gaz.
Conditions—comptant. 7m

VENTES JUDICIAIRES

L'Etat de la Louisiane vs. F. Burck—No 25,509.
QUATRIEME COUR de Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable John E. Bandstrom juge de ladite Cour, je procéderai, le lundi 16 mars 1863, à midi, rue de Chartres, No 112, entre les rues St-Louis et Conti à l'enchère publique du contenu d'un café, consistant en tables, chaises, carafes, &c, &c.
Saisis dans l'affaire ci-dessus—
Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.
7mars—12 16 P. F. NOUVET constable

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de John O'Brien—No 19,447.
DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Emilie Lesbra, veuve de John O'Brien, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Jean O'Brien, son mari, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. MOREL, Député Greffier.
11mars—4 et 20

AVIS.
LE soussigné, administrateur de la succession de feu Wm G Hewes, a demandé à la Banque d'Amérique une nouvelle émission d'un certificat de vingt actions de ladite Banque, lesquelles ont été émises au nom dudit Wm G Hewes, pendant sa vie, et ont été perdues ou égarées.
Avis est donné de cette demande aux personnes intéressées de faire opposition, s'il y a lieu, à l'émission dudit nouveau certificat, dans les soixante jours qui suivront la première publication de cette annonce.
J. S. LAYTON. Administrateur
29 janv—4 ou 60j

NOUVELLE SALLE D'ENCAN.
P. H. FLYNN, encanteur.
Bureau et Salle d'encan, rue Royale, No 31, entre les rues Bienville et Douane.
JOURS réguliers de vente de meubles et de marchandises en magasin—
Les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS.
Il s'occupe des ventes au dehors et fait des avances libérales sur les consignations. 23 fév—1f

E. M. BOULIGNY, encanteur,
Bureau à la Bourse des Marchands et des Encanteurs,
SE charge de la vente des PROPRIETES FONCIERES et de toutes autres ventes qui lui seront confiées. 16 fév

J. B. CROZAT, encanteur.
BUREAU, No 96, RUE ROYALE,
janv—6m entre St-Louis et Conti

R. B. SYKES, Encanteur,
A transféré son magasin au No 61, rue des Magasins. 3 mars

M. BARNETT, Jr., encanteur
Nos 23 et 25, rue Conti, entre Chartres et Levée.
1 fév—30f

HOFFMAN et MARKS,
41.......Rue de Chartres.......41
AYANT ouvert un magasin d'encan général, sont prêts à recevoir des marchandises en consignation et donneront toute leur attention aux ventes du dehors. 1avril

Peaux et peaux de mouton.
LES soussignés demandent des peaux sèches et des peaux de mouton. Ils paieront comptant.
WITTERS & PENFIELD.
16 déc No 15 enc. Vieille Levée et Douane.

PERDU
UN CERTIFICAT [No 1,000] de 40 actions de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle Orléans, des Opelousas et de l'Ouest. Un duplicata du dit certificat a été demandé à la Compagnie.
[illegible] MARIE COLLINS

Ouverture d'un nouveau magasin de chaussures créoles pour dames.
Le soussigné vient d'ouvrir au No 228, rue Royale, près de St-Philippe, un magasin de chaussures pour dames, fillettes et enfants, en gros et en détail.
Tous les genres de souliers faits sur commandes, dans le meilleur goût et au plus bas prix.
N. H. LAROSE,
2déc—6m 228, rue Royale, ancien magasin [illegible]

Mort aux Rats et aux Ravets.

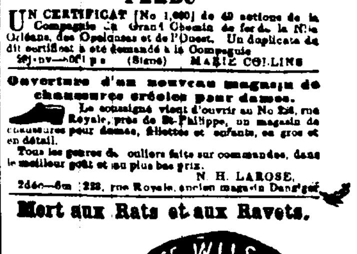

Agent le plus sûr et le plus efficace qui ait jamais été offert au public pour l'extermination de cette désagréable vermine.
Méfiez-vous des mauvaises contrefaçons, et demandez le véritable "WILSON'S RAT and ROACH EXTERMINATOR."
A vendre par WRIGHT & Co., No 21, rue de Chartres, entre Canal et Douane.
[illegible] Seuls Agents.

Réparation de machines à coudre.
LE soussigné RÉPARERA ET METTRA EN ETAT des machines à coudre, de quelque espèce que ce soit, au No 13, rue du Camp, bureau de devant, en haut. On le trouvera toujours à cette adresse.
Grand assortiment d'AIGUILLES pour machines à coudre de Wheeler & Wilson et pour celles de Singer, d'huile pour ces machines, de soies et de fil de coton à coudre, à vendre par
D. W. G. PECK.
6mars—1m mécanicien.

Change sur France.
CHANGE en petites sommes à vendre par
OSCAR BERCIER & Co, No 17, rue St Louis.
7 mars—30f